

Séance du 29 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	33	31

Date de la convocation : 22.06.2026
Date d'affichage : 22.06.2026
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Virginie THOBOR, 1^{ère} adjointe au Maire,

PRESENTS : Madame THOBOR, Messieurs FLAHAUT, NIANE, NIATI, Madame RHOUN, Monsieur BIANCHI, Madame HULIN, Messieurs CAMPEIS, CATTIAU, Mesdames BETHUNE, SOUFI, Messieurs LAUBERTHE, EDOM, NDOYE, Mesdames HABERT, BEN BOUALAYA, VILAÇA, LAGHA, Messieurs BOITEL, MPEMBA, Mesdames EVE-CATUHE, ARPACI, COADIC, DIAW, Monsieur HARON, Madame CHEHBIB, Monsieur HABRANT, Madame DIAB.

PROCURATIONS : Madame LENGARD pour Madame HULIN, Monsieur FAURE pour Madame THOBOR, Monsieur GOUET-YEM pour Monsieur BIANCHI.

ABSENTS : Monsieur BISSON, Madame DUCLAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025

Rapporteur : N. Rhoun

N° 2026-42

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31,

VU l'ordonnance n° 2025-526 du 13 juin 2025 relative à la généralisation du Compte Financier Unique,

VU le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du Compte Financier Unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 2025-12 du Conseil Municipal en date du 17 mars 2025 relative au vote du budget primitif 2025,

VU la délibération n° 2025-57 du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2025 relative au vote de la décision modificative n°1 de 2025,

VU l'état des restes à réaliser,

VU la balance des valeurs inactives arrêtée au 31 décembre 2025,

VU le Compte Financier Unique pour l'année 2025 et son rapport de présentation,

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

CONSIDÉRANT, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité,

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle après l'élection de Madame Virginie THOBOR qui préside le Conseil Municipal pour cette délibération,

Après l'avis de la commission générale en date du 15 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1^{er} : D'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, lequel arrête les résultats suivants :

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	
Recettes réalisées 2025	26 335 953,68 €
Dépenses réalisées 2025	22 958 330,77 €
<u>Solde des réalisations de l'exercice 2025</u>	<u>3 377 622,91 €</u>
Résultats reportés 2024	4 937 163,19 €
Résultat cumulé de Fonctionnement 2025	8 314 786,10 €

<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
Recettes réalisées 2025	8 849 606,40
Dépenses réalisées 2025	11 080 754,17
<u>Solde des réalisations de l'exercice 2025</u>	<u>-2 231 147,77</u>
Résultats reportés 2024	883 493,02
Solde d'investissement 2025	-1 347 654,75
Restes à réaliser 2025 - Recettes	0,00
Restes à réaliser 2025 - Dépenses	2 898 873,84
Différence entre les Restes à réaliser 2025	-2 898 873,84
Résultat cumulé d'Investissement 2025	-4 246 528,59

TOTAL CUMULE AVANT RESTES A REALISER	6 967 131,35
TOTAL CUMULE APRES RESTES A REALISER	4 068 257,51

Article 2 : De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte Financier Unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Article 3 : De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

Le Tribunal Administratif de Melun peut être également saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

**POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 29 juin 2026**

**Le secrétaire de séance
Nadine HULIN**



**Le Maire,
Michel BISSON**



**IV - ANNEXE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025- IV
ARRETE ET SIGNATURES - D2**

Département de Seine-et-Marne Service de gestion comptable de Melun COMMUNE DE LIEUSAIN	CFU 2025
--	----------

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 28
 Nombre de membres représentés : 3
 Nombre de membres absents : 2
 Nombre de suffrages exprimés : 31
VOTES : Pour : 31
 Contre : -
 Abstentions : -

Date de convocation : 23 juin 2026

Présenté par

A Lieusaint, le 29 juin 2026
 LE MAIRE,
 M. BISSON



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire,
 A Lieusaint, le 29 juin 2026

LES MEMBRES DU CONSEIL,

Mme THOBOR

M. FLAHAUT

Mme LENGARD

M. FAURE

Mme DUCLAU

M. NIANE

Mme RHOUN

M. NIATI

Mme HULIN

M. GOUET-YEM

Mme CHEHBIB

M. BIANCHI

Mme BEN BOUALAYA

M. CATTIAU

Mme SOUEI

M. HABRANT

Mme HABERT

M. LAUBERTHE

Mme BETHUNE

M. CAMPEIS

Mme ARPACI

M. EDOM

Mme DIAW

M. NDOYE

Mme LAGHA

M. MPEMBA

Mme COADIC

M. BOITEL

Mme VILACA

M. HARON

Mme EVE-CATUHE

Mme DIAB

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication, le

A Lieusaint, le

LE MAIRE,
 M. BISSON